

Le Tribunal Administratif de Montpellier a rejeté le recours électoral intenté par la liste Bédarieux la dynamique citoyenne. Au-delà du résultat que nous dit cette procédure ?

Elle nous dit que sous prétexte de s'assurer de la bonne tenue des opérations électorales, la liste Bédarieux la dynamique citoyenne n'a pas cessé depuis trois mois de contester la légitimité de notre élection. Mettant en cause la probité d'élus, de gendarmes, mais aussi d'agents municipaux.

Instillant le doute sur la légalité de notre campagne et l'existence de prétendues manœuvres.

Ces arguments ont été rejetés de façon nette claire et précise par la justice. Durant ces trois mois nous avons aussi subi les sous-entendus d'accords de notre liste avec le RN sans aucune preuve et pour cause... Cela ne nous a pas empêché de d'aller vers l'avant et de travailler. Une nouvelle policière municipale a été recruté, des travaux importants à Saint Louis et au pont de la Barque ont été lancé, les subventions aux associations ont été voté et nous avons lancé le Pass'Sport pour aider concrètement les familles.

Ensemble nous travaillons pour le quotidien et l'avenir de tous les Bédariciens. Notre équipe vous remercie pour votre soutien et vous souhaite un bel été. L'équipe Bédarieux pour vous.